

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom commercial | : ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS |
| Code du produit | : FUB0071 |
| Formule brute | : FUB0071 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Utilisation de la substance/mélange | : INDUSTRIAL COATING |
| Utilisation de la substance/mélange | : Industrial use |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 149 Street NW
Edmonton, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endurapaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|------------------|--|
| Numéro d'urgence | : En cas d'urgence concernant des produits dangereux: Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.) Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings) |
|------------------|--|

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

| | | |
|--|------|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS02

GHS07

| | |
|----------------------------------|---|
| Mention d'avertissement (GHS-US) | : Danger |
| Mentions de danger (GHS-US) | : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| Conseils de prudence (GHS-US) | : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer |

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | wt% | Classification SGH-US |
|----------------------|---------------------------|---------|---|
| acetone | (n° CAS) 67-64-1 | 30 – 40 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| 2-butoxyethylacetate | (n° CAS) 112-07-2 | 20 – 30 | Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | | |
|---------------------------------|------------------|-----------|
| ACGIH | ACGIH TWA (ppm) | 20 ppm |
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | Hemolysis |
| acetone (67-64-1) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (ppm) | 250 ppm |
| ACGIH | ACGIH STEL (ppm) | 500 ppm |

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| acetone (67-64-1) | | |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | eye irr; CNS impair; BEI |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m ³) | 2400 mg/m ³ |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 1000 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Protection des mains | : Gants de protection. |
| Protection oculaire | : Lunettes bien ajustables. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection des voies respiratoires | : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Aucune donnée disponible |
| Odeur | : Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Pleasant odour Fruity odour Aromatic odour Sweet odour Irritating/pungent odour |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 56 °C 132,8 °F |
| Point d'éclair | : -20 °C -4 °F |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 0,9 – 12,8 vol % |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 0,9472 g/ml |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : 407,2 °C 765 °F |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|--|------------------------------|
| Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus) | : 216,16 g/l 1,804 lb/gal |
| Teneur en COV (Matériau - Actual) | : 390,84 g/l 3,262 lb/gal |
| Pourcentage de solides (Poids) | : 39,81 % (wt %) |

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| | |
|---------------------------------|------------|
| Pourcentage de solides (Volume) | : 32,258 % |
| Pourcentage de volatil (Poids) | : 60,19 % |
| Pourcentage de volatil (Volume) | : 67,742 % |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------|--|
| Voies d'exposition possibles | : Contact avec la peau et les yeux; Inhalation; Cutané |
| Toxicité aiguë | : Non classé |

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | |
|---------------------------------|---|
| DL50 orale rat | 1880 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s)) |
| DL50 cutanée lapin | 1500 mg/kg (24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s)) |
| ATE US (voie orale) | 1880 mg/kg de poids corporel |
| ATE US (voie cutanée) | 1500 mg/kg de poids corporel |
| ATE US (poussières, brouillard) | 1,5 mg/l/4h |

| acetone (67-64-1) | |
|---------------------------------|--|
| DL50 orale rat | 5800 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s)) |
| DL50 cutanée lapin | 20000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal) |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 76 mg/l (Other, 4 h, Rat, Female, Weight of evidence, Inhalation (vapours)) |
| ATE US (voie orale) | 5800 mg/kg de poids corporel |
| ATE US (voie cutanée) | 20000 mg/kg de poids corporel |
| ATE US (vapeurs) | 76 mg/l/4h |
| ATE US (poussières, brouillard) | 76 mg/l/4h |

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |

| | |
|--|--|
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

| | |
|---|--------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
|---|--------------|

| | |
|-----------------------|--------------|
| Danger par aspiration | : Non classé |
|-----------------------|--------------|

| | |
|-----------------------------------|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|-----------------------------------|--|

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | |
|---------------------------------|---|
| CL50 poisson 1 | 20 – 40 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration) |
| CE50 Daphnie 1 | 37 mg/l (DIN 38412-11, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect) |
| ErC50 (algues) | 1570 mg/l (ISO 8692, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration) |

| acetone (67-64-1) | |
|-------------------|---|
| CL50 poisson 1 | 5540 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Readily biodegradable in water. |
| DThO | 2,1 g O ² /g substance |

| acetone (67-64-1) | |
|--------------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Readily biodegradable in water. |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | 1,43 g O ² /g substance |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 1,92 g O ² /g substance |
| DThO | 2,2 g O ² /g substance |
| DBO (% de DThO) | 0,872 (20 day(s), Literature study) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | |
|--|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 1,51 (Experimental value, BASF test, 25 °C) |
| Potentiel de bioaccumulation | Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4). |

| acetone (67-64-1) | |
|--|-------------------------|
| BCF poissons 1 | 3 (BCFWIN, Read-across) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0,23 (Test data) |
| Potentiel de bioaccumulation | Not bioaccumulative. |

12.4. Mobilité dans le sol

| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) | |
|--|--|
| Tension de surface | No data available in the literature |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc) | 1,179 – 1,637 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value) |
| Écologie - sol | Highly mobile in soil. |

| acetone (67-64-1) | |
|--------------------|------------------------|
| Tension de surface | 0,0237 N/m |
| Écologie - sol | Highly mobile in soil. |

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu / réceptacle conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Matières apparentées aux peintures (including paint thinning, drying, removing, or reducing compound), 3, II

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Matières apparentées aux peintures including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 173

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).

B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.

IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).

TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 150

DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 5 L

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 60 L

DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES), 3, II

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| | |
|---|--|
| UN-No. (TDG) | : UN1263 |
| Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) | : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES |
| Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD | : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | : II - Danger Moyen |
| Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) | : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche),83 - Abrogé DORS/2014-152 |
| Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée | : 5 |
| Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers | : 5 |

Transport maritime

| | |
|---|---|
| Désignation officielle pour le transport (IMDG) | : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES |
| Classe (IMDG) | : 3 - Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : II - matières moyennement dangereuses |

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

| | | |
|---|-----------------|------|
| 1,6-diisocyanatohexane | n° CAS 822-06-0 | < 5% |
| acetone (67-64-1) | | |
| Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis | | |
| CERCLA RQ | 5000 lb | |

15.2. Réglementations internationales

CANADA

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

| |
|--|
| 2-butoxyethylacetate (112-07-2) |
| U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List |
| acetone (67-64-1) |
| U.S. - Massachusetts - Right To Know List |
| U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List |
| U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List |

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 07/02/2020

ACTIVATOR-EX-2C H.A.T. B PLUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Textes complet des phrases H:

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H227 | Liquide combustible |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H312 | Nocif par contact cutané |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

SDS US Endura

L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucunes de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dedans. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utiliser avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dedans, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.